

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE CONFIRMÉ

LIEU(X) DE FORMATION

BTP CFA VENDEE
23 rond-point du Coteau – BP 2
85001 LA ROCHE SUR YON CEDEX

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés, gérants salariés ou chefs d'entreprise

EFFECTIF

MINI : 6 stagiaires
MAXI : 12 stagiaires

PRÉ-REQUIS

sans

DURÉE / DATES

3 jours - 21 heures
Dates :

Session 1 : 30/09 – 07/10 et 14/10 2021
Session 2 : 21/10 – 28/10 et 04/11/2021
Session 3 : 02/12 – 9/12 et 16/12/2021
Session 4 : 06/01 – 13/01 et 20/01/2022
Session 5 : 17/03 – 24/03 et 31/03/2022
Session 6 : 05/05 – 12/05 et 19/05/2022

Horaires : 8h30-12h00 – 13h15-16h45

COÛT DE LA FORMATION

300 € exonéré de TVA, article 261.4-4° du CGI
Repas compris.

MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA FORMATION

Papier, crayons

INFOS ET INSCRIPTION

Marie BARON
02 51 62 78 72
marie.baron@btpcfa-pdl.com
www.btpcfa85.com

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Accueillir un apprenti dans l'entreprise
- Former l'apprenti au sein de l'entreprise
- Suivre la formation de l'apprenti au CFA et en entreprise
- Evaluer l'apprenti
- Préparer le dossier de candidature au titre de Maître d'Apprentissage confirmé

CONTENU

Journée 1 :

- Connaître le contexte, le CFA et les acteurs de l'apprentissage
- Identifier le rôle et les missions du maître d'apprentissage

Journée 2 :

- Accueillir et intégrer en sécurité un apprenti dans l'entreprise
- Transmettre ses savoir et savoir-faire
- Construire un parcours de formation en situation de travail

Journée 3 :

- Suivre la formation de l'apprenti au CFA
- Encadrer un apprenti adolescent
- Evaluer l'apprenti pour faciliter sa progression et pour l'examen (CCF)
- Préparer le dossier de candidature au titre de Maître d'Apprentissage confirmé

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Encadrement pédagogique : Sophie RODRIGUEZ et Christophe POLLION, Formateurs qualifiés et expérimentés intervenant sur le CAP, BP, BAC et Bac+2 Responsable technique.

Moyens matériels : Salle équipée d'un vidéoprojecteur, plateformes techniques

Moyens pédagogiques : Approche théorique et pratique, Mise en situation et exercices pratiques en atelier

SUIVI ET ÉVALUATION

Suivi pédagogique : Sans objet

Modalités de suivi de l'exécution : Feuille de présence

Modalités d'évaluation : QCM

Le dossier pour le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé sera complété par le stagiaire

Sanction : Attestation de formation

A noter : La CPREF ne pourra accorder le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé que si l'entreprise relève de la Convention Collective du Bâtiment et si le salarié remplit les 3 conditions suivantes :

- Coefficient 230
- 2 ans d'expérience professionnelle avec un diplôme ou titre équivalent à celui préparé par l'apprenti
- 2 ans d'expérience dans l'encadrement